

Portrait technico-économique en production de maïs-grain et soya dans les régions centrales du Québec



IMPARTIALITÉ
INTÉGRITÉ
EXCELLENCE

Table des matières

Avant-propos	5
Mise en contexte.....	6
Informations générales.....	7
Principes méthodologiques	8
Portrait de la population et de l'échantillon.....	12
Portrait de l'entreprise type.....	15
Coûts de production et marge excédentaire	18
Conclusion.....	22
Analyses complémentaires.....	23

Table des tableaux

Tableau 1. Effet de l’ajustement climatique sur le rendement.....	9
Tableau 2. Ajustement du taux d’humidité du maïs-grain.....	10
Tableau 3. Termes de la vente du transport et du tonnage associé.....	11
Tableau 4. Nombre d’entreprises dans la population visée.....	12
Tableau 5. Nombre d’entreprises par régions et par strates de taille.....	12
Tableau 6. Nombre d’entreprises par pratiques – Maïs-grain.....	14
Tableau 7. Nombre d’entreprises par pratiques – Soya.....	14
Tableau 8. Données techniques de l’entreprise type – Maïs grain.....	15
Tableau 9. Données techniques de l’entreprise type – Soya.....	15
Tableau 10. Segments de marché en fonction des superficies enquêtées.....	15
Tableau 11. Répartition du temps de travail, en fonction du type de main-d’œuvre – Maïs-grain.....	16
Tableau 12. Répartition du temps de travail, en fonction du type de main-d’œuvre – soya.....	16
Tableau 13. Bilan aux coûts d’acquisition – Maïs-grain.....	16
Tableau 14. Bilan aux coûts d’acquisition – Soya.....	17
Tableau 15. Coûts de production et marge excédentaire – Maïs-grain.....	18
Tableau 16. Charges variables – Maïs-grain.....	19
Tableau 17. Charges fixes – Maïs-grain.....	19
Tableau 18. Charges calculées – Maïs-grain.....	19
Tableau 19. Revenus de sous-produits – Maïs-grain.....	20
Tableau 20. Coûts de production et marge excédentaire – Soya.....	20
Tableau 21. Charges variables – Soya.....	21
Tableau 22. Charges fixes – Soya.....	21
Tableau 23. Charges calculées – Soya.....	21
Tableau 24. Revenus de sous-produits – Soya.....	22
Tableau 25. Évolution* du coût de production 2009-2024 – Maïs-grain.....	23
Tableau 26. Évolution* du coût de production 2009-2024 – Soya.....	24

Table des figures

Figure 1. Périmètre d'observation.....	8
Figure 2. Éléments du coût de production complet	9

Avant-propos

ÉQUIPE DE PROJET

Chargées de projet:

Annabelle Martin et Laurence côté

Collaborateurs :

- Simon Boulet, CECPA
- Marc-Antoine Larrivée, CECPA
- David Ouellet, CECPA
- Raphaëlle Rodrigue, CECPA
- Antoine St-Cyr, CECPA

REMERCIEMENTS

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) souhaite exprimer sa gratitude aux producteurs de grains ayant généreusement contribué à ce mandat. Par le partage de données et d'informations précieuses, leur collaboration a permis d'assurer la rigueur, la qualité et la représentativité des résultats obtenus.

Le CECPA tient également à souligner l'apport essentiel des membres du comité de suivi, dont l'accompagnement à chaque étape du projet et l'expertise ont grandement enrichi les travaux réalisés.

Enfin, le CECPA remercie ses partenaires — l'Union des producteurs agricoles (UPA) et plus spécifiquement le Syndicat des Producteurs de Grains du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), ainsi que La Financière agricole du Québec (FADQ) — pour leur appui sans lequel la réalisation de ce projet n'aurait pas été possible.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser au

Centre d'études sur les coûts de production en agriculture

cecpa@cecpa.qc.ca

Téléphone : (418) 833-2515

Mise en contexte

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) souhaitent obtenir des informations technico-économiques représentatives sur les productions de maïs-grain et de soya dans les deux principales régions productrices, soient le Centre-du-Québec et la Montérégie. Avant 2016, les secteurs du maïs-grain et du soya bénéficiaient de données technico-économiques provenant de l'étude des coûts de production qui était réalisée dans le cadre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). La dernière étude technico-économique¹ sur ces secteurs de production complétée par le CECPA s'est déroulée en 2020, sur l'année financière 2019.

La Montérégie et le Centre-du-Québec forment un bassin de production où sont cultivées 75 % des superficies québécoises en maïs-grain et 61 % en soya. Ces régions produisent à elles seules 78 % du tonnage de maïs-grain et 64 % du soya².

En 2024, les producteurs québécois ont semencé plus de 355 000 hectares de maïs-grain et plus de 419 000 hectares de soya³. La mesure de la compétitivité et la vitalité de ce secteur revêtent une importance bien particulière, puisqu'il est en amont de la chaîne de valeur de nombreuses productions animales et activités à valeur ajoutée.

Bien qu'indexée depuis sa réalisation, l'information économique sur ces deux productions date de quelques années. Nous comprenons que le secteur, représenté par les PGQ, souhaite mettre à jour l'information technico-économique pour ses membres et les partenaires de l'industrie afin d'appuyer leurs réflexions stratégiques et leurs planifications financières pour le bassin principal de production. Des informations sur la mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales sur les fermes enquêtées ont aussi été recensées.

Ce projet a été rendu possible grâce au financement du Programme d'aide pour des portraits technico-économiques (APTE), administré par la FADQ, ainsi qu'au soutien des PGQ, qui ont offert une contribution financière aux producteurs participants sélectionnés pour l'étude.



¹CECPA (2020). <https://www.cecpa.qc.ca/?rub=2&typeProduction=16&typeRapport=5&datePublication=2021&keywordsPublication=#liste>

²MAPAQ (2025), Portrait diagnostique sectoriel de l'industrie des grains au Québec, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/types-de-productions/ED_portrait_diagnostic_sectoriel_grains_MAPAQ.pdf

³Statistique Canada. Tableau 32-10-0359-01 Estimation de la superficie, du rendement, de la production, du prix moyen à la ferme et de la valeur totale à la ferme des principales grandes cultures, en unités métriques et impériales

Informations générales

COMITÉ DE SUIVI

Le CECPA est reconnu depuis plusieurs années pour la qualité, l'objectivité et la représentativité de ses travaux. Cette rigueur méthodologique constitue une source de confiance pour les entreprises et les partenaires qui s'appuient sur ses analyses. Afin de préserver cette pertinence, l'information produite doit impérativement tenir compte des spécificités du secteur ainsi que des enjeux qui lui sont propres.

Dans le cadre du projet de portrait technico-économique portant sur la production de maïs-grain et de soya en Montérégie et au Centre-du-Québec, un comité de suivi a été constitué dès le démarrage des travaux. Ce comité avait pour mandat de se pencher sur les méthodologies envisagées et de contribuer à leur validation. Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- contribuer à alimenter les discussions concernant les spécificités du secteur et identifier les éléments de risque à surveiller;
- prendre connaissance des approches méthodologiques proposées et formuler des recommandations quant à leur application;
- prendre connaissance des éléments particuliers observés au cours du mandat et contribuer à leur interprétation.

Le comité de suivi, composé de représentants des PGQ, du MAPAQ et de la FADQ, n'a eu accès qu'à des données compilées nécessaires à la réalisation de ses travaux. Conformément aux normes en vigueur, chacun des membres a signé un engagement de confidentialité afin d'assurer la protection de l'information et le respect des principes éthiques encadrant le projet.

RÉSERVES ET LIMITES

La réalisation de ce projet a permis de recueillir des observations sur la production de maïs-grain et de soya au Québec. Bien que les résultats présentés dans ce document puissent refléter une grande partie de la population, ils doivent être interprétés avec prudence.

En effet, bien qu'il y ait eu des ajustements climatiques et certaines régularisations au niveau des postes de dépenses et de revenus afin de refléter une année "normale", il n'en demeure pas moins que les résultats sont basés sur une seule année et qu'il en résulte une variabilité entre les entreprises. De plus, une partie de l'échantillon est composée d'entreprises qui ont participé sur une base volontaire.

Principes méthodologiques

SOURCES DE DONNÉES

L'approche retenue pour cette étude repose sur une combinaison de sources d'informations, incluant à la fois l'analyse de documents comptables, de données administratives ainsi que de la collecte de données spécifiques par le biais d'un questionnaire. Ces informations proviennent de sources internes aux entreprises participantes.

La collecte des données auprès des entreprises a pris la forme d'une entrevue en visioconférence avec les principaux représentants de l'entreprise. Des appels téléphoniques et des échanges de courriels ont été nécessaires afin de préciser et valider l'information.

Par ailleurs, la réalisation de cette étude a permis de recueillir des données complémentaires, portant sur les pratiques agroenvironnementales des entreprises, plus spécifiquement les pratiques de conversation des sols.

VALIDATION DE L'INFORMATION

Dans le cadre de l'étude, l'équipe de projet a mis en place un processus de validation visant à confirmer les données fournies par les entreprises participantes. Cette démarche ne visait pas à évaluer systématiquement l'exactitude ou l'exhaustivité des informations recueillies, mais plutôt à obtenir une assurance raisonnable quant à l'absence d'anomalies significatives.

Chaque entreprise participante a reçu un rapport de validation des données lui permettant de vérifier l'exactitude des informations transmises et de s'assurer qu'elles ne comportaient ni erreurs ni omissions majeures. Ce processus a été complété par une rencontre individuelle, tenue par vidéoconférence ou par téléphone, afin de discuter des résultats et de valider les éléments clés.

ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET PRODUITS VISÉS

Dans le cadre du présent mandat, les produits ciblés sont la culture du maïs-grain ainsi que de la culture du soya. Les activités liées à la production de

semences (le cas échéant), au criblage, au séchage et à la mise en marché du maïs-grain et du soya produit sur l'entreprise sont incluses dans le périmètre d'analyse (Figure 1). Par conséquent, seules les données techniques et financières relevant de ce périmètre ont été prises en compte pour établir le coût de production complet pour l'année de culture 2024. Les prix de vente et les frais associés à ceux-ci sont considérés à la première transaction.

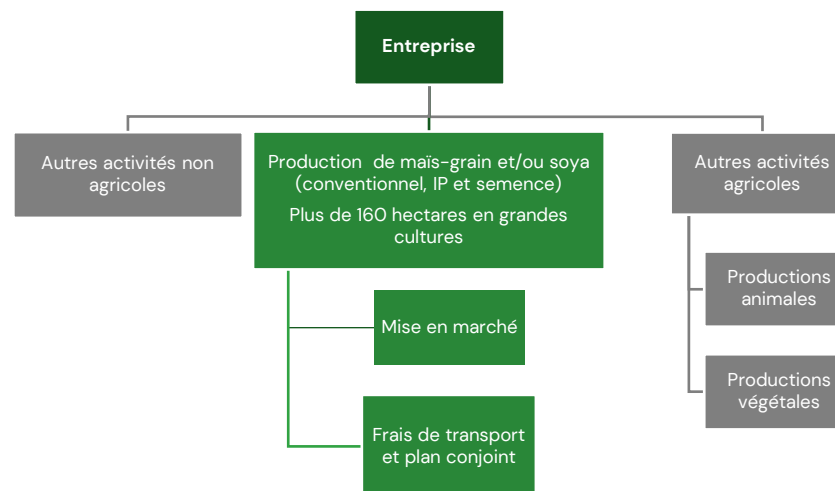


Figure 1. Périmètre d'observation

Le coût de production inclut les frais standardisés associés à la rémunération du travail familial et des exploitants, ainsi qu'à la rémunération de l'avoire propre (Figure 2).

Les déboursés monétaires représentent les revenus et les frais nécessaires à la production de maïs-grain et de soya selon les principes de la comptabilité d'exercice. Les frais variables et fixes sont captés à partir des différentes pièces justificatives dont les entreprises disposent ainsi que des déclarations.

Les amortissements, la valeur du travail des exploitants, les revenus de sous-produits ainsi que la rémunération de l'avoire sont des éléments de coûts calculés par le CECPA (voir la section Ajustements méthodologiques).



Figure 2. Éléments du coût de production complet

Puisque l'objectif est d'estimer un coût de production représentatif des unités productives lors d'une saison normale, les résultats sont présentés par hectare et par tonne produite une fois les ajustements climatiques appliqués.

AJUSTEMENTS CLIMATIQUES

Un ajustement climatique est effectué sur les rendements observés afin d'éviter de considérer une année de production qui pourrait être exceptionnelle, à la hausse comme à la baisse. Ainsi, les rendements réels obtenus par l'entreprise sont ajustés avec l'objectif de présenter une image du secteur reflétant une saison de production dite « normale ». Pour ce faire, différentes sources d'information sont utilisées :

- appréciation des producteurs;
- rendement réel observé;
- rendement probable du Programme d'assurance-récolte individuelle (ASREC);
- rendement probable de zone.

Les données utilisées pour procéder à l'ajustement climatique sont principalement celles utilisées aux fins d'assurance par la FADQ, ainsi que les données de rendements historiques aux dossiers des producteurs. Les

ajustements de rendements ont des répercussions sur plusieurs postes budgétaires qui varient en fonction du tonnage :

- revenus;
- ASREC;
- frais de battage (pour les superficies non récoltées, le cas échéant);
- frais de séchage dans le cas du maïs-grain;
- frais de plan conjoint au taux de l'année 2024;
- frais de transport lors de la vente, lorsque celui-ci a été donné à forfait.

Tableau 1. Effet de l'ajustement climatique sur le rendement

	Observé	Ajusté	Variation
Culture	t/ha	t/ha	%
Maïs grain	12,02	11,45	-5,0
Soya	3,59	3,50	-2,6

L'ajustement climatique a comme effet de réduire les rendements de 5,0 % et 2,6 %, par rapport aux rendements observés en 2024 (Tableau 1).

Les entreprises enquêtées ont constaté des taux d'humidité inférieurs à la normale (60 % des entreprises), ou similaires à la normale (30 % des entreprises). Afin de représenter les frais de séchage d'une année dite normale, un ajustement a été effectué sur l'ensemble des entreprises. Le calcul de ce dernier est basé sur les taux d'humidité historiques obtenus par le Réseau des Grandes Cultures du Québec⁴, en tenant compte des bassins et des unités thermiques maïs (UTM) des régions administratives visées dans l'étude. Les données du bassin 1 ont été utilisées pour la Montérégie, celles du bassin 2 pour les entreprises du Centre-du-Québec (Tableau 2).

⁴ Réseau des grandes cultures du Québec (RGCO), Guide 2024. <https://guidergcq.ca/>

Tableau 2. Ajustement du taux d'humidité du maïs-grain

Paramètres	Bassin 1	Bassin 2
UTM (min-max)	2700-2900	2500-2699
Humidité historique (%)*	22,6	22,3
Humidité 2024 (%)	19,0	19,1
Cible humidité (%)	14,0	14,0
Cible humidité - moyenne historique (A) %	8,6	8,3
Cible humidité - 2024 (B) %	5,0	5,1
Écart (A - B) %	3,6	3,2

*Moyenne olympique 2015-2024

Les coûts observés des bassins 1 et 2 ont été majorés respectivement de 71,3 % et 63,5 %, sur la base de rendements ajustés pour 2024. On présume d'une relation linéaire entre les coûts et chaque degré incrémental de séchage. Ces ajustements ont été faits autant pour les entreprises qui utilisent leur séchoir que celles qui font sécher leur maïs-grain à forfait.

À titre d'exemple, si une entreprise du bassin 1 a déclaré des coûts de séchage de 15 \$ la tonne, ceux-ci ont été majorés à 25,70 \$.

AJUSTEMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Le CECPA recalcule certains postes de charges afin d'optimiser les données administratives, réduire le fardeau de réponse des entreprises et uniformiser le traitement des données.

Amortissements

L'amortissement représente la perte de valeur d'un actif au fil du temps et de son utilisation. Ainsi, les amortissements sont des dépenses non monétaires calculées par les entreprises en fonction de leur utilisation d'actifs et leur situation fiscale.

Afin d'uniformiser les résultats, le CECPA n'utilise pas les amortissements déclarés, il les recalcule en fonction du coût d'acquisition des actifs. Seuls les actifs ou les portions d'actifs utilisés pour la production visée sont

conservés. Le CECPA utilise une méthode de calcul linéaire et les durées de vie utiles (DVU) des études du programme ASRA.

Valeur du travail des exploitants

Les personnes détenant 20 % et plus d'une entreprise agricole sont considérées comme exploitant. Comparativement à d'autres secteurs d'activité, les exploitants d'entreprises agricoles spécialisées effectuent à la fois des tâches de production, de gestion et d'administration. Diverses formes de partage du travail entre les exploitants et les employés peuvent être observées.

Afin de considérer cette particularité, les normes actuellement reconnues prévoient que la rémunération qui apparaît à la comptabilité des entreprises pour les exploitants soit remplacée selon une approche uniforme. Cette méthode d'évaluation de la valeur du travail des exploitants (rémunération) est basée sur une déclaration des heures de travail et d'un taux horaire basé sur le Salaire annuel de l'ouvrier spécialisé (SOS) travaillant à temps plein (82 182 \$/année ou 33,29 \$/heure). Ce concept développé pour les études ASRA repose sur la rémunération de professionnels dans les secteurs des sciences naturelles, du transport, de l'opération de machineries, des ressources naturelles et des services d'utilité publique.

Rémunération du travail de la famille et des bénévoles

Les personnes étant déclarées comme de la famille et ayant moins de 20 % des parts sont considérées comme de la main-d'œuvre familiale. Leur rémunération provient, soit :

- des données observées lorsque cette main-d'œuvre est rémunérée sans avantages particuliers;
- du salaire minimum (15,75 \$/heure) lors du travail bénévole ou lorsque la rémunération observée est en dessous du salaire minimum.

Revenus de sous-produits

Les revenus tirés des sous-produits sont pris en compte dans l'évaluation des coûts de production afin d'obtenir un coût net représentatif du produit principal. Ces revenus de sous-produits contribuent à couvrir une partie des coûts engagés et permettent d'éviter une surestimation du coût de

production. Leur intégration assure ainsi une analyse économique plus fidèle à la réalité de la production visée et une meilleure comparabilité des résultats.

Les revenus complémentaires obtenus de la production de maïs-grain et de soya sont conservés et déduits du coût de production total. Ces revenus complémentaires sont :

- les subventions de production;
- les revenus de forfait et de location;
- les revenus bancaires, ristournes;
- les revenus divers.

Aucune prime — qu’il s’agisse, par exemple, de primes pour les semences ou pour le soya IP (identité préservée) — n’a été ajoutée aux revenus provenant des sous-produits.

Rémunération de l’avoir des propriétaires

La rémunération de l’avoir est un paramètre des coûts de production qui n’est ni un déboursé monétaire ni une dépense non monétaire. Son inclusion fait toutefois partie des normes reconnues pour les coûts de production. Ce calcul représente un coût d’opportunité pour l’avoir des propriétaires qui est conservé dans l’entreprise, soit la portion de l’actif libre de dettes. Selon ce principe, les propriétaires pourraient investir ce montant sur des marchés financiers et ainsi obtenir un rendement.

Le taux de rendement utilisé pour le calcul de la rémunération de l’avoir est celui d’un investissement sans risque. En gestion financière, ce taux représente une balise minimale. Le CECPA utilise pour ses études le taux des Obligations d’épargne du Québec à échéance de 10 ans, soit 4,04 % pour 2024.

Transport à la vente

En préambule de l’enquête, les répondants ont précisé quels étaient les termes relatifs au transport, et quel tonnage y était associé. Les options suivantes étaient proposées.

- (1) FOB – Le transport est pris en charge par l’acheteur;

- (2) À forfait – le transport est pris en charge par le répondant, effectué par un tiers.

- (3) Par soi-même – le répondant dispose des équipements de transport et l’effectue par lui-même.

Aucun ajustement n’a été fait pour aplanir les impacts entre les différents termes de la vente (augmentation ou réduction du prix de vente, ajouts de frais de transport). Les prix de vente sont donc tels qu’observés, on les considère à la première transaction. Lorsque des frais de transport ont été défrayés par l’entreprise enquêtée en faveur d’un tiers, ils sont inclus dans les frais de mise en marché.

Tableau 3. Termes de la vente du transport et du tonnage associé

	FOB	À forfait	Par soi-même
	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Maïs-grain	20 190	5 909	13 650
Soya	7 075	3 910	3 425

Portrait de la population et de l'échantillon

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

L'étude s'appuie sur les données de la saison de culture 2024. Des observations pour les années entourant 2024 ont été utilisées, au besoin, pour effectuer les ajustements climatiques et méthodologiques.

POPULATION VISÉE

La population visée pour cette étude est constituée d'entreprises dont :

1. au moins 50 % des revenus sont agricoles;
2. qui exploitent un minimum de 160 hectares de grandes cultures dans les régions administratives de la Montérégie ou du Centre-du-Québec.

Tableau 4. Nombre d'entreprises dans la population visée

		Nombre d'entreprises	Maïs-grain (ha)	Soya (ha)
Centre du Québec	160-350 ha	60	5 118	6 527
	351 ha et plus	40	10 700	9 709
Montérégie	160-350 ha	106	10 862	9 931
	351 ha et plus	81	22 813	19 602
		287	49 493	45 768

Afin d'augmenter le nombre d'entreprises spécialisées dans l'échantillon, les entreprises du sous-échantillon à participation volontaire avaient un troisième critère à respecter :

3. revenus agricoles issus à 80 % de la production du maïs-grain ou du soya.

ÉCHANTILLON ET PARTICIPATION

L'échantillon est composé des entreprises participantes à l'étude des coûts de production (ECP) des secteurs Céréales et Canola 2024 et d'entreprises volontaires recrutées subséquemment, dans les régions à l'étude. Puisque la participation est volontaire, la proportion des bassins dans l'échantillon n'est pas exactement celle de la population visée (Tableau 4). Afin d'en tenir compte, le poids relatif de chacune des entreprises a été ajusté dans un esprit de cohérence statistique. Dans le maïs-grain, une seule strate a été retenue pour la région du Centre-du-Québec.

Tableau 5. Nombre d'entreprises par régions et par strates de taille

		Maïs-grain	Soya
Centre du Québec	160-350 ha		4
	351 ha et +	5	4
Montérégie	160-350 ha	8	10
	351 ha et +	7	7
		20	25

RECRUTEMENT

L'échantillon retenu pour ce projet a été constitué selon deux modalités :

1. (ECP) Céréales et canola : Ce sous-échantillon est constitué de 12 entreprises dont les données ont été valorisées dans le cadre de l'enquête menée par le CECPA pour établir le coût de production

utilisé dans le programme ASRA 2024. Sept entreprises parmi celles-ci produisent du maïs-grain, et toutes produisent du soya.

2. Participation volontaire : Un second sous-échantillon comprend 13 entreprises additionnelles ayant participé au projet sur une base volontaire, en contrepartie d'un incitatif financier. Toutes ces entreprises produisent du maïs-grain et du soya.

Portrait des pratiques de conservation des sols

L'engagement des PGQ dans la transition vers une agriculture plus durable est en croissance constante depuis les deux dernières décennies. Soutenues par le Plan de développement pour l'agriculture durable, les entreprises ont adopté ou maintenu des pratiques de conservations des sols. En 2021, ce

sont 64 % des superficies qui ont fait l'objet d'une réduction du travail du sol (semis direct ou maintien des résidus de culture en surface), une hausse de +26 % depuis 2006⁵. Onze des vingt-cinq entreprises qui constituent l'échantillon ont par ailleurs bénéficié d'une aide financière du programme de L'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementale (RPA). Dans le cadre du questionnaire de l'enquête, nous avons recensé quelques-unes de ces pratiques (Tableau 6 et Tableau 7). Le travail réduit du sol et l'utilisation d'engrais verts sont les pratiques les plus populaires des producteurs à l'étude.

Tableau 6. Nombre d'entreprises par pratiques – Maïs-grain

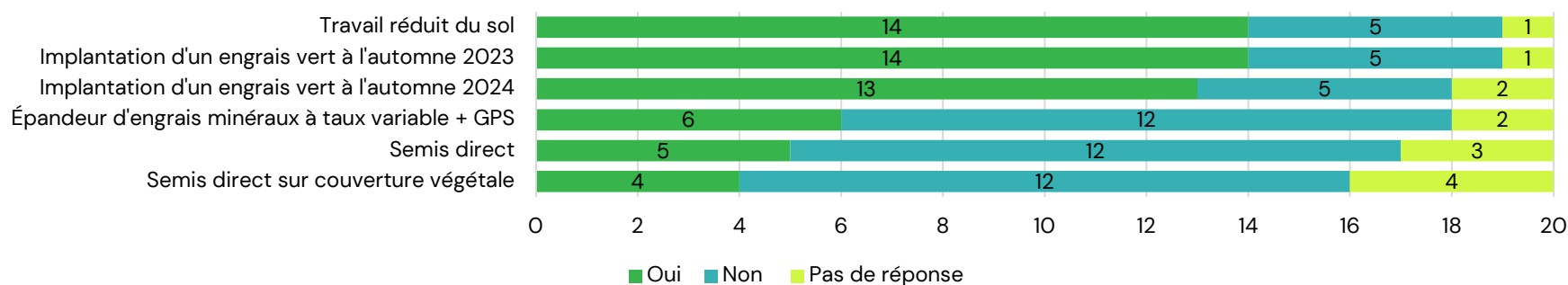
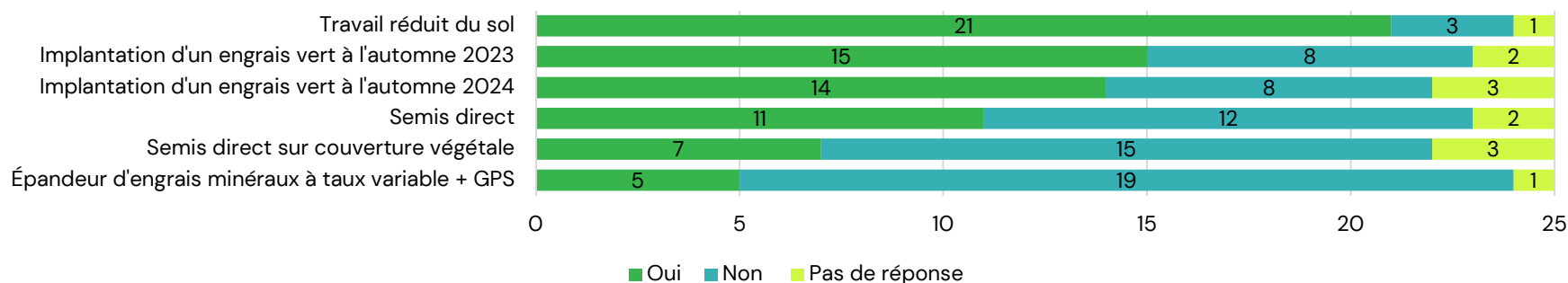


Tableau 7. Nombre d'entreprises par pratiques – Soya



⁵ MAPAQ (2025). Portrait diagnostic sectoriel de l'industrie des grains au Québec, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/types-de-productions/ED_portrait_diagnostic_sectoriel_grains_MAPAQ.pdf

Portrait de l'entreprise type

Une entreprise type est déterminée pour chacune des productions visées. Les valeurs sont obtenues par le biais d'une moyenne pondérée par les unités de production, après l'application des ajustements climatiques et méthodologiques.

PARAMÈTRES TECHNIQO-ÉCONOMIQUES – MAÏS GRAIN

Tableau 8. Données techniques de l'entreprise type – Maïs grain

Éléments techniques	Unités	Valeurs
Superficie totale	ha	441
Superficie maïs-grain	ha	166
Superficie louée	ha	118
Production	t	1 902
Rendement 2024 observé	t/ha	12,0
Rendement ajusté	t/ha	11,5

Le rendement ajusté de l'étude pour le maïs-grain est de 11,5 t/ha. Il est supérieur de +6 % au rendement de référence provincial de la FADQ pour l'année 2024 (10,9 t/ha). Rappelons que ce dernier inclut les rendements d'entreprises non spécialisées⁶. En outre, 80 % des entreprises ont des rendements ajustés entre 10,35 t/ha et 13,95 t/ha.

PARAMÈTRES TECHNIQO-ÉCONOMIQUES – SOYA

Tableau 9. Données techniques de l'entreprise type – Soya

Éléments techniques	Unités	Valeurs
Superficie totale	ha	411
Superficie soya	ha	169
Superficie louée	ha	115
Production	t	590
Rendement 2024 observé	t/ha	3,6
Rendement ajusté	t/ha	3,5

Plus spécifiquement, l'entreprise type en production de soya répartit ses superficies entre trois segments de marché selon les pourcentages présentés au Tableau 10. Ces répartitions correspondent aux intentions au moment des semis. Il est toutefois possible qu'une partie des volumes change de segment en cours de production — par exemple, des superficies destinées à la semence pouvant finalement être commercialisées dans le segment conventionnel.

Le rendement ajusté retenu dans l'étude pour le soya est de 3,5 t/ha, soit un niveau inférieur de 16 % au rendement de référence provincial de la FADQ pour 2024 (4,2 t/ha). Il convient de rappeler que ce rendement de référence inclut également les résultats d'entreprises non spécialisées.

Tableau 10. Segments de marché en fonction des superficies enquêtée dans le soya

Segments de marché	Unité	Superficies dédiées
Conventionnel	%	52
Semence	%	21
IP	%	27

⁶Rendements références programme ASREC 2024

Temps de travail

Le temps de travail est réparti entre trois catégories de travailleurs :

- salarié;
- famille;
- exploitant.

Le temps de travail est exprimé en heures par hectare (Tableau 11, Tableau 12) pour chacune des cultures étudiées et inclut l'ensemble des tâches habituellement réalisées dans une exploitation.

Tableau 11. Répartition du temps de travail, en fonction du type de main-d'œuvre – Maïs-grain

Travailleur	Heures	heures/ha
Salariés	387	2,3
Famille	351	2,1
Exploitant	1 304	7,9
Total	2 042	12,3

Tableau 12. Répartition du temps de travail, en fonction du type de main-d'œuvre – soya

Travailleur	Heures	heures/ha
Salariés	183	1,1
Famille	222	1,3
Exploitant	828	4,9
Total	1 234	7,3

Le maïs-grain demande environ 5 heures de travail supplémentaires par hectare, soit +67 % par rapport au soya. L'exploitant assume 65 % du temps total dans le maïs-grain, contre 68 % dans le soya —en volume absolu, cet écart représente +2,9 h/ha. Le maïs-grain demande des interventions plus fréquentes de l'exploitant (fertilisation, traitements phytosanitaires,

machinerie). La main-d'œuvre salariée est mobilisée deux fois plus dans le maïs-grain. La main-d'œuvre familiale est plus sollicitée dans le maïs-grain, l'écart entre les deux cultures étant toutefois moins significatif que dans les deux autres catégories de main-d'œuvre.

PARAMÈTRES FINANCIERS

Le bilan financier a été établi sur la base de la valeur comptable ou des coûts d'acquisition (Tableau 13, Tableau 14). Les données des entreprises sont réparties entre l'ensemble des cultures. Les bilans présentés représentent donc uniquement les actifs ou les portions d'actifs utilisés dans la culture visée.

Tableau 13. Bilan aux coûts d'acquisition – Maïs-grain

	Valeurs
	\$/ha
Actifs à court terme	2 594
Fonds de terre	8 479
Bâtiments	954
Machinerie et équipements	1 308
Matériel roulant	1 841
Placements et autres	702
Total des actifs	15 878
Dette à court terme	618
Dette à long terme	5 532
Total des passifs	6 150
Avoir propre	9 728

L'entreprise type en maïs-grain présente une capitalisation plus élevée que celle spécialisée en soya, et ce, pour l'ensemble des catégories d'actifs (bâtiments, machineries et équipements). En contrepartie, l'entreprise type

maïs-grain affiche également un niveau d'endettement plus élevé. Il est à noter que la proportion de terres louées varie peu entre les deux types d'entreprises : celles en maïs-grain louent en moyenne 27 % de leurs superficies en production, comparativement à 28 % pour celles en soya.

Tableau 14. Bilan aux coûts d'acquisition – Soya

	Valeurs
	\$/ha
Actifs à court terme	1 180
Fonds de terre	7 074
Bâtiments	376
Machinerie et équipements	491
Matériel roulant	1 364
Placements et autres	437
Total des actifs	10 921
Dettes à court terme	471
Dettes à long terme	4 381
Total des passifs	4 852
Avoir propre	6 069

Coûts de production et marge excédentaire

Cette section expose le coût de production ainsi que la marge excédentaire du maïs-grain et du soya en intégrant les ajustements climatiques, de cohérence et méthodologiques, tels que détaillés précédemment dans la section sur la méthodologie.

MAÏS-GRAIN

Tableau 15. Coûts de production et marge excédentaire – Maïs-grain

	Total entreprise type (\$)	\$/ha	\$/t
Nombre d'unités*		166	1 902
Charges variables	308 107	1 855	162
Charges fixes	82 125	494	43
Revenus de sous-produits	-23 394	-141	-12
Coût de production excluant les charges calculées	366 838	2 208	193
Charges calculées	180 157	1 085	95
Total du coût de production	546 995	3 293	288
Revenus de ventes	486 875	2 931	256
Marge	-60 121	-362	-32

*Nombre d'unités de l'entreprise type

Tableau 16. Charges variables – Maïs-grain

	Total	\$/ha	\$/t
<i>Nombre d'unités</i>		166	1 902
Charges variables			
Semences incluant l'autosemence	57 850	348	30
Engrais	79 736	480	42
Chaulage	1 911	12	1
Pesticides	13 745	83	7
Location de machineries, bâtiments	4 133	25	2
Location de fonds de terre	22 534	136	12
Travaux à forfait	11 631	70	6
Main-d'œuvre additionnelle	17 263	104	9
Entretien des machineries et des équipements	31 444	189	17
Carburants	19 733	119	10
Séchage et chauffage	31 533	190	17
Électricité	2 507	15	1
Frais de mise en marché	5 748	35	3
Cotisations ASRA, Agri-stabilité et Agri-investissement	821	5	0
Cotisation ASREC	3 998	24	2
Intérêts sur emprunts à court terme et frais bancaires	3 520	21	2
Total des charges variables	308 107	1 855	162

CONSTATS ET PRÉCISIONS

Les intrants de culture (*semences, engrais, chaulage, pesticides*) représentent 50 % des charges variables (153 242 \$). Les postes machineries et opérations (*entretien, carburants, locations machineries, travaux à forfait*) représentent quant à eux 22 % des charges (66 940 \$). Les postes en lien avec les activités post-récolte et de mise en marché (*séchage, électricité,*

mise en marché) représentent 13 % des charges (39 787 \$). Lorsque deux entreprises apparentées se partagent des actifs de machinerie et d'équipement ainsi que les opérations culturales, le CECPA a ventilé les dépenses en les attribuant à la location de machinerie plutôt qu'en travaux à forfait.

Tableau 17. Charges fixes – Maïs-grain

	Total	\$/ha	\$/t
Entretien fonds de terre et bâtiments	9 192	55	5
Assurances	11 079	67	6
Taxes foncières	6 045	36	3
Intérêts sur emprunts à long terme	45 385	273	24
Autres frais	10 424	63	5
Total des charges fixes	82 125	494	43

Tableau 18. Charges calculées – Maïs-grain

	Total	\$/ha	\$/t
Amortissement	71 478	430	38
Rémunération des exploitants	43 363	261	23
Rémunération de l'avoire du propriétaire	65 317	393	34
Total des charges calculées	180 157	1085	95

Tableau 19. Revenus de sous-produits – Maïs-grain

	tonnes	\$/t	\$	\$/ha
Location de terre			396	
Location de bâtiments			2 276	
Location de machineries			352	
Battage à forfait			3 078	
Autres travaux à forfait			4 234	
Séchage à forfait	149	26	3 840	
Revenus bancaires, ristournes			2 884	
Subventions			6 334	
Total			23 394	141

SOYA

Tableau 20. Coûts de production et marge excédentaire – Soya

	Total entreprise type (\$)	\$/ha	\$/t
Nombre d'unités*		169	590
Charges variables	173 920	1 030	295
Charges fixes	60 230	357	102
Revenus de sous-produits	-15 355	-91	-26
Coût de production excluant les charges calculées	218 795	1 296	371
Charges calculées	108 556	643	184
Total du coût de production	327 352	1 939	555
Revenus de ventes	343 238	2 033	582
Marge	15 886	94	27

Tableau 21. Charges variables – Soya

	Total	\$/ha	\$/t
<i>Nombre d'unités</i>		168,8	590
Charges variables			
Semences incluant l'autosemence	39 104	232	66
Engrais	14 543	86	25
Chaulage	1 244	7	2
Pesticides	20 875	124	35
Location de machineries, bâtiments	3 337	20	6
Location de fonds de terre	28 266	167	48
Travaux à forfait	14 087	83	24
Main-d'œuvre additionnelle	9 292	55	16
Entretien des machineries et des équipements	16 922	100	29
Carburants	12 850	76	22
Séchage et chauffage	315	2	1
Électricité	939	6	2
Frais de mise en marché	3 812	23	6
Cotisations ASRA, Agri-stabilité et Agri-investissement	718	4	1
Cotisation ASREC	2 977	18	5
Intérêts sur emprunts à court terme et frais bancaires	4 638	27	8
Total	173 920	1 030	295

CONSTATS ET PRÉCISIONS

Six postes constituent 76 % des charges variables : Semences (incluant l'autosemence) (22,2 %), location de fonds de terre (16,4 %), pesticides (12,0 %), entretien machineries/équipements (9,9 %), engrais (8,2 %), travaux à forfait (7,7 %)

Tableau 22. Charges fixes – Soya

	Total	\$/ha	\$/t
Entretien fonds de terre et bâtiments	4 838	29	8
Assurances	6 263	37	11
Taxes foncières	5 373	32	9
Intérêts sur emprunts à long terme	37 507	222	64
Autres frais	6 249	37	11

Tableau 23. Charges calculées – Soya

	Total	\$/ha	\$/t
Amortissement	39 797	236	67
Rémunération des exploitants	27 539	163	47
Rémunération de l'avoire du propriétaire	41 221	244	70

CONSTATS ET PRÉCISIONS

Les intérêts sur les emprunts à long terme ont une grande importance sur les charges totales à l'hectare, dans une proportion de 8% pour le maïs-grain et 11 % pour le soya. Bien que les charges fixes à l'hectare soient plus élevées dans le maïs-grain, elles sont plus élevées pour le soya lorsqu'on les considère sur la tonne produite. Le soya est plus 'sensible' aux variations de rendements.

Tableau 24. Revenus de sous-produits – Soya

	\$/t	\$	\$/ha
Location de terre		250	
Location de bâtiments		824	
Location de machineries		365	
Battage à forfait		1184	
Autres travaux à forfait		4 183	
Séchage à forfait		41	
Revenus bancaires, ristournes		2 182	
Subventions		6 325	
Total		15 355	91

Dans l'ensemble de l'échantillon, les revenus de subventions ont été reçus dans trois grands programmes, plus spécifiquement le programme de remboursement des intérêts (FADQ) (34 % du total), le programme de rétribution

pour les bonnes pratiques agroenvironnementales (22 % du total) et le programme Agrisolutions climat (22 % du total). Les subventions ont été réparties au prorata des superficies de chacune des cultures. La portion des subventions attribuable à d'autres productions et d'autres cultures ont été retirées des montants présentés ici.

Conclusion

Le coût de production du maïs-grain à l'hectare (3 293 \$) et à la tonne (288 \$) génère une marge négative dans le scénario de prix utilisé en 2024, soit 256 \$/tonne. Le coût de production du soya à l'hectare (1 939 \$) et à la tonne (555 \$), engendre une marge positive en considérant le prix de 582 \$/tonne en 2024. L'analyse du coût de production 2024 met en lumière l'augmentation des frais fixes pour ces deux productions. Les leviers potentiels pour les producteurs incluent entre autres les travaux à forfait, le partage d'équipements et la mise à l'échelle de ceux-ci

Analyses complémentaires

Tableau 25. Évolution* du coût de production 2009–2024 – Maïs-grain

Charges d'exploitation	2009	2014	2019	2024
	\$/ha	\$/ha	\$/ha	\$/ha
Rendement ajusté (t/ha)	8,67	9,46	10,48	11,45
Temps de travail (h/ha)	14,40	12,70	9,80	12,3
Charges d'exploitation				
Semences	200	240	242	247
Fertilisants	401	335	316	346
Pesticides	63	52	49	60
Entretien machinerie	101	109	96	134
Énergie	174	207	183	232
Travaux forfaits	39	69	70	78
Autres charges	103	95	63	74
Total des charges d'exploitation	1 080	1 106	1 023	1 170
Charges de possession				
Location terres et bâtiments	79	89	96	108
Entretien terres	21	27	24	41
Autres charges	23	72	98	118
Intérêts à long terme	99	81	92	196
Amortissement calculé	187	226	216	310
Total des charges de possession	408	495	526	772
Charges de rémunération				
Rémunération du travail	253	231	203	257
Rémunération de l'avoir	174	135	147	280
Revenus de sous-produits	-18	-85	-73	-102
Coût de production	1 897	1 882	1 810	2 380
Revenus de vente	1470	1760	1960	2100

*en dollars constants 2009

CONSTATS ET PRÉCISIONS

Les rendements ont augmenté de façon significative entre 2009 et 2024 (+2,9 t/ha). Malgré l'augmentation du coût de production à l'hectare, les rendements ont permis de diminuer le coût de production à la tonne, passant de 219 \$ à 208 \$ en dollars constants 2009. Les charges de possession à l'hectare ont explosé entre 2019 et 2024, pour une augmentation de 246 \$/ha.

Tableau 26. Évolution* du coût de production 2009-2024 – Soya

Charges d'exploitation	2009	2014	2019	2024
	\$/ha	\$/ha	\$/ha	\$/ha
Rendement ajusté (t/ha)	2,51	2,69	3,1	3,5
Temps de travail (h/ha)	9,5	9,1	9	7,3
Charges d'exploitation				
Semences	141	170	157	165
Fertilisants	30	36	36	61
Pesticides	100	83	78	88
Entretien machinerie	71	76	74	71
Énergie	51	74	70	60
Travaux forfaits	31	37	40	73
Autres charges	33	42	29	56
Total des charges d'exploitation	457	518	484	574
Charges de possession				
Location terres et bâtiments	83	101	96	119
Entretien terres	13	14	14	21
Autres charges	46	50	66	75
Intérêts à long terme	92	66	80	158
Amortissement calculé	141	149	149	168
Total des charges de possession	375	379	405	541
Charges de rémunération				
Rémunération du travail	164	165	184	207
Rémunération de l'avoir	111	92	113	174
Revenus de sous-produits	-62	-80	-58	-65
Coût de production	1 045	1074	1128	1258
Revenus de vente	1120	1240	1250	1460

*en dollars constants 2009